

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 7 juillet 2020, à huis clos, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint David, situé au 16, rue Saint Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Letendre assiste également à la séance.

Ouverture de la séance

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que cet état d'urgence a été prolongé par des périodes additionnelles de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Il est proposé par Michel Blanchard et résolu que ce Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-124

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-125

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 31 mai 2020.

Paiement des comptes

2020-07-126

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus dans cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 59 316,26 \$ et de comptes payés pour un montant de 41 816,47 \$. Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de juillet 2020.

2020-07-127

Réouverture de l'hôtel de ville dans le respect des mesures imposées par la Santé publique

Considérant la reprise graduelle des activités et les directives émises par la Direction de la santé publique en lien avec la Covid-19,

Considérant que la Municipalité doit s'assurer de la sécurité de ses employés et des citoyens par la mise en place de différentes mesures et directives liées à la situation actuelle;

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise la réouverture de l'hôtel de ville aux citoyens à compter du 8 juillet 2020 pour le service administratif, la direction générale, le service d'urbanisme ainsi que le service des travaux publics et d'égout avec la mise en place des mesures suivantes :

- Limite d'un citoyen à la fois à la réception de l'hôtel de ville;
- Obligation de se désinfecter les mains à l'entrée;
- Respect de la consigne du deux mètres de distance entre chaque personne ou de la consigne de distanciation physique émise par la Santé publique;
- Obligation de prendre rendez-vous par téléphone ou courriel pour une rencontre en privé avec un employé;
- Remise de documents via la boîte prévue à cet effet;
- Paiement de taxes ou de services en personne uniquement par chèque ou par virement Interac;
- Toute personne éprouvant des symptômes s'apparentant à ceux de la Covid-19 sera invitée à quitter sur le champ;
- Invitation à favoriser la communication par téléphone ou par courriel afin d'éviter toute visite non nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Date d'ouverture :	7 juillet 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 juillet 2020
Montant :	1 191 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-David a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 juillet 2020, au montant de 1 191 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

117 400 \$	1,71000 %	2021
120 300 \$	1,71000 %	2022
123 300 \$	1,71000 %	2023
126 300 \$	1,71000 %	2024
703 900 \$	1,71000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,71000 %

2 -CAISSE DESJARDINS DES CHÊNES

117 400 \$	1,78000 %	2021
120 300 \$	1,78000 %	2022
123 300 \$	1,78000 %	2023
126 300 \$	1,78000 %	2024
703 900 \$	1,78000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,78000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

117 400 \$	1,00000 %	2021
120 300 \$	1,15000 %	2022
123 300 \$	1,25000 %	2023
126 300 \$	1,40000 %	2024
703 900 \$	1,50000 %	2025

Prix : 98,68600

Coût réel : 1,78291 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-David accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 juillet 2020 au montant de 1 191 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 528 et 547-2012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-129

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 191 200 \$ qui sera réalisé le 14 juillet 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-David souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 191 200 \$ qui sera réalisé le 14 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
528	95 200 \$
547-2012	282 300 \$
547-2012	813 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 547-2012, la Municipalité de Saint-David souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu :

Que les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 janvier et le 14 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	117 400 \$	
2022.	120 300 \$	
2023.	123 300 \$	
2024.	126 300 \$	

2025.	129 300 \$	(à payer en 2025)
2025.	574 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 547-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-130

Résolution relative au Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales

Considérant que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Pierre-De Saurel a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Considérant que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Par ces motifs, sur la proposition de Robert Émond, appuyée par Pier-Yves Chapdelaine, il est résolu et adopté que le Conseil de la Municipalité de Saint-David autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-131

Demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme du Fonds pour l'accessibilité

Considérant les critères du programme d'aide financière Fonds pour l'accessibilité;
Considérant que ce Conseil désire soumettre une demande afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité dans un espace communautaire;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité pour l'édifice municipal du 11, rue de la Rivière-David et autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document se rattachant à cette demande.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-132

Mandat pour l'audit requis dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018

Considérant que la Municipalité doit mandater un auditeur pour réaliser les missions d'audit et de certification requises dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

Considérant l'offre de service reçue du cabinet de comptables FBL de Drummondville;

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil retienne les services de la Société de comptables professionnels agréés FBL s.e.n.c.r.l., au montant de 1 600 \$ plus taxes, pour effectuer les missions d'audit requises dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-413.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-133

Acquisition et installation d'un serveur informatique

Considérant la fin du support de Windows Server 2008, 2008 R2 et Windows 7 par Microsoft;

Considérant que le serveur actuel est trop désuet pour une migration vers Windows 10;

Considérant l'offre de service présentée par PG Solutions pour un serveur informatique incluant les équipements, les services professionnels et le programme CESA requis annuellement;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'un serveur informatique auprès de PG Solutions, au coût de 9 053,54 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-31030-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-134

Améliorations requises au réseau privé de fibres optiques de la MRC de Pierre-De Saurel

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel (ci-après la MRC) a signé avec ses partenaires une convention d'opération d'un lien de fibres optiques reliant les municipalités de son territoire, et ce, jusqu'au 1^{er} août 2026;

Considérant qu'à l'échéance du terme de la convention, celle-ci se renouvellera automatiquement pour des termes successifs de 5 ans sauf si une partie décide de ne pas renouveler sa participation;

Considérant que la Municipalité de Saint-David est intégrée au réseau privé de fibres optiques de la MRC;

Considérant que l'infrastructure du réseau a été mise en place en 2006 et que la MRC doit mettre à jour son équipement d'allumage, de distribution et d'accès, en plus d'améliorer sa connectivité Internet et de s'assurer que la sécurité et la disponibilité du réseau soit irréfutables, et ce, à la demande expresse des municipalités participantes;

Considérant que pour ce faire, la MRC se doit de remplacer la connectivité existante d'Internet haute vitesse par un lien principal de fibres optiques dédié, qui sera situé à son centre administratif et un lien secondaire, qui sera situé dans un autre bâtiment pour assurer une relève en cas de panne;

Considérant que la MRC possède présentement un pare-feu physique, mais qu'à la demande des municipalités, elle souhaite améliorer la sécurité du réseau en passant en mode hébergé et que le service soit géré par un télécommunicateur qui assurera également la maintenance, la gestion, les mises à jour et le soutien annuel;

Considérant que les équipements actuels du réseau de la MRC sont en fin de vie, et que la meilleure option envisageable pour la stabilité du réseau est le remplacement des équipements, en mode de services gérés;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu :

Que la municipalité de Saint-David recommande à la MRC :

- D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon le processus d'appel d'offres public, pour le contrat de connectivité Internet et la sécurité sur une période de 5 ans;
- D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon le processus d'appel d'offres public, pour le contrat d'équipements d'allumage, et ce, pour une période de 5 ans;

Que la municipalité de Saint-David accepte que les coûts nets des deux contrats soient répartis annuellement sous la forme d'une quote-part entre les onze municipalités de la MRC qui bénéficieront de la connectivité Internet et des équipements (à l'exception de Sorel-Tracy qui possède déjà son propre réseau), et ce, au prorata du nombre de bâtiments connectés au réseau de fibres optiques pour chacune des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-135 Location hebdomadaire de la salle communautaire aux Alcooliques Anonymes

Considérant que les Alcooliques Anonymes tiennent des rencontres sur le territoire de Saint-David depuis plusieurs années;

Considérant que ce Conseil souhaite que cette présence se poursuive;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise la conclusion d'un contrat de location avec les Alcooliques Anonymes pour l'utilisation hebdomadaire de la salle communautaire du 33, rue Principale à un coût mensuel de 120 \$ en soulignant que ce tarif pourra être révisé à la hausse si le coût d'entretien ménager requis à la suite de la tenue des rencontres hebdomadaires s'avère supérieur à ce montant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-136 Nomination d'un représentant à l'Office d'habitation Pierre-De Saurel

Considérant la signature des Lettres Patentes supplémentaires de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel enregistrées le 4 mars 2020 par le Registraire du Québec;

Considérant que le conseil d'administration de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel est composé de neuf membres et qu'un membre est nommé par les conseils municipaux de Massueville, Saint-David et Yamaska;

Considérant que la mairesse de Yamaska a indiqué être intéressée à siéger sur le conseil d'administration de l'OH Pierre-De Saurel;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil nomme Mme Diane De Tonnancourt, mairesse de Yamaska, pour représenter la Municipalité de Saint-David sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel, et ce, pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-137 Demande en lien avec une formation d'opérateur d'autopompe

Considérant la demande reçue du directeur de Service de sécurité incendie en lien avec une formation d'opérateur d'autopompe dispensée sur le territoire de Saint-Ours,

Considérant que cette formation d'une durée de 30 heures sera donnée sur une période de six semaines et que son coût est estimé à 1 400 \$ par participant;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise les frais relatifs à une formation d'opérateur d'autopompe pour le lieutenant Pascal Aubry et le pompier Mathieu Beaudry ainsi que les frais de déplacement et de repas requis. Il est également résolu de verser une rémunération correspondant au taux horaire de pratique des pompiers et d'affecter ces dépenses aux postes budgétaires numéros 02-220-00-454, 02-220-00-310 et 02-220-00-141.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-138 Demande de paiement numéro 3 en lien avec le projet IMMO-2019

Considérant la réception du décompte numéro 3 relatif aux travaux de rénovation de l'immeuble du 33, rue Principale effectués par Construction Stam inc.;

Considérant que ce décompte inclut la directive de modification no. 9, au montant de 655 \$ plus taxes, en lien avec la démolition des armoires de l'ancienne cuisine et l'ajout d'isolant au niveau de la partie intérieure des murs extérieurs afin de niveler les murs suite aux travaux de fondation;

Considérant la recommandation de l'architecte Jean Paré, responsable de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le paiement d'un montant de 44 182,18 \$ à Construction Stam inc. pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2020 moins la retenue applicable de 10% et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-31010-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-139 Achats en lien avec le projet de Parcours Santé

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser au cours des prochaines semaines le projet de Parcours Santé accepté dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) volet Ruralité;

Considérant que ce projet nécessite l'acquisition de mobilier urbain;

Considérant l'offre de Tessier Récréo-Parc au montant de 7 506,72 \$ pour la fourniture d'un abreuvoir standard et adapté incluant une fontaine pour le remplissage de bouteilles d'eau;

Considérant l'offre d'Équiparc au montant de 4 120,70 \$ pour la fourniture de deux bancs avec dossier;

Considérant l'offre de Techsport au montant de 1 755,67 \$ pour la fourniture d'un îlot multimatériaux;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise un montant de 13 383,09 \$ incluant les taxes pour l'achat des équipements requis pour la réalisation du projet Parcours Santé et affecte ces dépenses au poste budgétaire numéro 03-310-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-140

Demande du Service d'entraide de Saint-David pour un projet de cuisine collective

Considérant que le Service d'entraide de Saint-David désire proposer une cuisine collective à la population

Considérant que ce type de projet contribue à briser l'isolement, favorise les rencontres et permet le partage des connaissances;

Considérant que ce projet permettra aux participants de repartir avec de bons plats qu'ils auront cuisinés à petits prix;

Considérant que le Service d'entraide de Saint-David désire utiliser un local vacant de l'édifice municipal pour offrir une cuisine collective;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le Service d'entraide de Saint-David à utiliser une partie de l'édifice municipal pour un projet de cuisine collective, et ce, à condition que l'organisme détienne une assurance responsabilité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt d'une pétition en lien avec l'installation de ralentisseurs de type dos d'âne sur la rue de la Rivière-David à proximité de l'école Monseigneur-Brunault.

Le Conseil répond aux questions transmises par courriel ou par téléphone.

Levée de la séance

2020-07-141

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière